

## **Plan d'action contre la maltraitance : un autre pas dans la bonne direction!**

**Québec, le 15 juin 2017** – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) accueille positivement les mesures contenues dans le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*. Elle doute néanmoins que les sommes allouées soient suffisantes pour combler les besoins exprimés et les actions annoncées.

« Le plan d'action, qui s'ajoute au projet de loi récemment adopté pour lutter contre la maltraitance, répond à la moitié des douze recommandations que nous avons formulées à l'étape des consultations. Il s'agit donc d'un autre pas dans la bonne direction », souligne la 2<sup>e</sup> vice-présidente de l'AREQ, Nicole Gagnon.

L'AREQ salue entre autres l'annonce d'une campagne sociétale visant à dénoncer la maltraitance envers les personnes âgées. Aussi, la réalisation d'un portrait complet de la situation de la maltraitance au Québec permettra, souhaitons-le, de mieux connaître et documenter cette réalité et de mettre les énergies et les ressources aux bons endroits. Par ailleurs, l'approche de bienveillance, qui s'accompagne de gestes visant la prévention et le repérage précoce de situations de maltraitance dans le réseau de la santé, semble une voie porteuse.

### **Le nerf de la guerre : l'argent!**

Cela dit, les 46 millions de dollars prévus sur six ans pour la mise en œuvre du plan d'action, soit un peu moins de 8 millions par année, semblent bien peu en comparaison des besoins exprimés. À titre d'exemple, faute de moyens, la Ligne Aide Abus Aînés n'est en opération de 8 h à 20 h, alors que d'autres ressources comme les lignes d'écoute contre le suicide ou encore pour dénoncer la violence conjugale sont en opération 24 heures sur 24. Or, la maltraitance envers les personnes âgées ne prend pas de pause. Une seule situation qui ne serait pas dénoncée faute d'écoute en serait une de trop.

« Les intentions du gouvernement sont louables, toutefois, dans la lutte à la maltraitance comme dans bien d'autres dossiers, le nerf de la guerre, c'est l'argent. Nous craignons que les 52 mesures du plan d'action ne puissent être complètement réalisées, sans compter celles qui n'y apparaissent pas. À cet égard, si le gouvernement investissait les ressources requises pour lutter contre la maltraitance organisationnelle, notamment en ajoutant des ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux pour offrir davantage de soins de qualité, les résultats seraient au rendez-vous », conclut la 2<sup>e</sup> vice-présidente de l'AREQ.

### **À propos de l'AREQ**

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 58 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).